Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 54 (1950)

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de vérification

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de vérification

Conformément au mandat qui leur a été confié par la dernière assemblée générale, les soussignés ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice allant du 1er juillet 1950 au 31 mai 1951, présentés par Monsieur Ali Rebetez, caissier central.

Le livre de caisse et le compte de chèques postaux ont été pointés poste après poste avec les pièces justificatives numérotées; les additions et les reports ont été vérifiés et le tout a été trouvé en ordre.

Le bilan a été examiné et vérifié et correspond aux comptes d'exploitation et de profits et pertes.

L'état au 31 mai 1951 de la caisse, du compte de chèques postaux et des comptes en banques, a été vérifié au moyen des avis de situation de l'office des chèques postaux et des carnets d'épargne produits, et trouvé exact.

Les états des marchandises figurant au bilan (livres et brochures) sont basés sur une estimation prudente et sont appuyés par des bordereaux détaillés, signés par le président central.

Les différents chapitres de la comptabilité sont tenus de façon exemplaire et clôturés d'une manière claire et détaillée. Nous proposons à l'Assemblée générale d'accepter les comptes annuels tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes responsables.

Toute notre reconnaissance et nos sincères remerciements vont à notre infatigable caissier en même temps que président central, Monsieur Ali Rebetez.

Reconvilier, le 24 juin 1951.

Les vérificateurs, délégués de la section de la Prévôté: H. Benoit H.-L. Favre